

BULLETIN MUNICIPAL



n° 61 / DECEMBRE 2021

Le Cloître St Thégonnec

Mot du maire

Une année qui se termine et toujours l'épidémie de C.O.V.I.D. On pensait s'en être sorti...par la vaccination, mais l'immunité ne dure pas, faudra-t-il une 4ème dose ? En attendant demeurons vigilants ; gestes barrières, masques, des choses que nous avons tendance à oublier. C'est peut-être à ce prix que nous pourrions éviter un nouveau confinement, encore faudra-t-il que toutes les populations, de tous les continents, puissent recevoir les doses en nombre suffisant pour qu'elles puissent se faire vacciner. Il faudra que la solidarité s'exerce pleinement : que les pays les plus aisés apportent leur aide aux plus modestes.

La vie continue, les activités se poursuivent...et en avril, pour les élections présidentielles, il est possible qu'il faudra se masquer, voire présenter son pass sanitaire. Ce scrutin devrait se tenir dans la salle polyvalente, pas dans la salle de sports.

Les maires font l'objet de sollicitations assez nombreuses durant cette période pré-électorale ; ce sont des demandes de parrainage permettant aux aspirants candidats de pouvoir en réunir suffisamment afin de pouvoir se présenter aux présidentielles. J'ai donné le mien, comme depuis toujours, à la candidate du Parti Socialiste.

Dans ce bulletin, comme toujours, nous tentons de vous apporter des informations pratiques, de dire les raisons qui nous ont amené à prendre telle ou telle décision, faire des rappels, fournir des compte-rendus synthétiques des conseils municipaux...Tout n'est pas parfait, mais il a ce bulletin, le mérite d'exister.

Des dossiers avancent bien, d'autres, de plus grande complexité, demandent plus de temps : des financements incertains, des portes à pousser, des refus, des acceptations aussi, des déceptions, des moments de satisfaction...c'est ça aussi la fonction des élus qui, veulent que leur commune vive et continue de se développer .

Vous pourrez vous dire : il parle souvent d'argent ; essayez de faire vos courses sans argent...

La suppression de la Taxe d'habitation, si c'est une bonne affaire pour les contribuables, se révèle être une moins bonne chose pour les communes. On a dit : « Ca sera compensé à l'euro près ». Balivernes ! Pour tenter de faire évoluer favorablement cette affaire, le Sénat s'en est saisi mais à la fin, c'est l'Assemblée Nationale qui décide...

Bienvenue aux nouveaux Cloîtriens , à eux et à tous, je souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et Bloavez mad.

Jean René PERON.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 MAI 2021

AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE AU MAIRE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA BALEINE BLEUE

En 2016 la commune a accepté d'être partenaire dans le projet de construction d'une maison de l'enfance à Plourin-Les Morlaix. L'association La Baleine Bleue gère le service crèche halte-garderie et propose aux 4 localités voisines d'acquérir des places réservées. Le conseil décide de reconduire la convention pour 3 ans et autorise le Maire à signer les documents.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR RECEVOIR UN DON DE L'AMICALE DE FOOTBALL

Avis favorable du conseil Monsieur pour accepter un don de 304,24 euros de l'association « amicale laïque de football ».

MARCHE PUBLIC : ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ MAISON QUEMENER

Programme de réhabilitation d'une maison d'habitation (Maison QUEMENER)

Aucune entreprise non retenue ne s'étant manifestée, Monsieur Le Maire demande au conseil Municipal de confirmer les lots retenus. Avis favorable

DEMANDE DE SUBVENTION : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL AUPRES DE LA PREFECTURE POUR LE PROJET DE REHABILITATION D'UNE ANCIENNE BÂTISSE EN GÎTE D'ETAPE ET POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BAR RESTAURANT

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention au titre de la dotation de subvention à l'investissement Local (DSIL pour le projet de réhabilitation d'une bâtisse en gîte d'étape et dont le coût prévisionnel s'élève à 690 000 € HT et pour le projet de construction d'un bar-restaurant communal et dont le coût prévisionnel s'élève à 540 000 € HT

RÉCUPÉRATION DE TERRES « VAINES ET VAGUES » DU VILLAGE DE QUILLIEN DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la récupération des terres vaines et vagues du village de QUILLIEN dans le domaine communal. Et autorisent Le Maire à demander à la Préfecture d'établir un arrêté de transfert à la Commune des deux parcelles concernées de ces terres soit : E 298 et E 372.

RECRUTEMENT D'UN ARCHITECTE POUR LE GÎTE D'ETAPE ET LE BAR RESTAURANT.

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un architecte pour le gîte d'étape et le bar restaurant Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur Le Maire a recruté Monsieur Olivier BAILLOT, architecte. Les honoraires sont fixées à 9 % du cout total HT du projet et à signer les contrats correspondants.

DÉMARRAGE DE « FRANCE SERVICE ITINERANT »

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le service de France itinérant débutera le 1^{er} juin et que le reste à charge de la commune s'élève à 106 € par mois.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire a signé la convention, et accepte la prise en charge du reste à charge de 106 € par mois pour ce service.

TRANSFERT A MORLAIX COMMUNAUTE DE LA GESTION DES ASSOCIATIONS « LOUSTIC BIAN » ET « RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES »

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au transfert de la gestion des associations « Loustic Bian » et « Relais Assistantes Maternelles » auprès des services de Morlaix Communauté.

D35 - DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 1/2021

Le Maire propose la décision modificative suivante afin de d'encaisser les recettes correspondantes en section de fonctionnement :

Chapitre 77 Article 773	Recettes de fonctionnement	+ 2 000 euros
Chapitre 74 Article 7411	Recettes de fonctionnement	- 2000 euros

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2021 A 20 h 00**

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA CONFERENCE BRETONNE POUR LA BIODIVERSITE

A ce titre sont désignés à cette instance : Titulaire : Antoine HENRY Suppléant : Brigitte MERRER

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU « RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL »

Le transfert à Morlaix Communauté de la compétence en matière de documents d'urbanisme a emporté de plein droit celui en matière de réglementation de la publicité. Dès lors la communauté d'agglomération est compétente pour élaborer un règlement local de publicité intercommunal (RLPi) sur son territoire.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal de Morlaix Communauté.

ACHAT D'UN ABRIS BUS

Achat d'un abribus pour un montant de 4715 euros HT soit 5 658 euros TTC auprès de l'entreprise LETORT. Les plots nécessaires à l'implantation feront l'objet d'une demande de devis.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Maire propose la décision modificative suivante afin de d'encaisser les recettes correspondantes en section de fonctionnement au chapitre 77 :

Chapitre 204 Article 2046 « Attribution de compensation d'investissement »	Dépenses d'investissement	+ 1 300 euros
Chapitre 23 Article 2313 « Constructions »	Dépenses d'investissement	- 1 300 euros

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire rappelle que la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge,

Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL

Choix 2	Avec une franchise de 15 jours par arrêt sur l'ensemble des risques (pas de franchise sur les Frais Médicaux)	6.09 %
---------	---	---------------

)Agents affiliés IRCANTEC

Formule de franchise	Avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.12 %
-----------------------------	---	---------------

Frais de gestion pour le CDG : , par an : 70 € par agent CNRACL multiplié par l'effectif déclaré au jour de l'adhésion.

DELIBERATION EN VUE DE LA SIGNATURE DE PROMESSES DE CONSTITUTION DE SERVITUDES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EXPLOIATION D'UN PARC ÉOLIEN

Dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la construction et de l'exploitation d'un parc éolien sur la Commune de LE CLOITRE – SAINT THEGONNEC, la société IEL Exploitation 78, spécialement constituée pour ce projet, souhaite signer avec la Commune de LE CLOITRE – SAINT THEGONNEC, des promesses de constitution de servitudes.

Ces promesses portent sur les **parcelles cadastrées E 298 et E 372** relevant du domaine privé de la Commune de LE CLOITRE – SAINT THEGONNEC (implantation d'un poste de livraison électrique , servitude de passage, servitude de survol des pales.

Avis favorable du Conseil Municipal

- D43 – RENOUELEMENT ADHESION CAUE 2021

Avis favorable de renouveler l'adhésion au CAUE pour une cotisation de 50 euros pour l'année 2021

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 NOVEMBRE 2021 A 20 h 00</p>

- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

Création de deux postes d'agents recenseurs , en CDD , du 20 janvier au 19 février 2022 afin d'assurer les opérations du recensement.

Les **agents recenseurs** seront payés à raison de : 0.50 € brut par feuille de logement remplie, 1.00 € brut par bulletin individuel rempli. La collectivité versera un forfait de 80 euros brut pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 20 € brut pour chaque séance de formation et 30 € brut pour la demi-journée de repérage.

ACHAT DE POÊLES A PELLETS

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer les anciens modes de chauffage dans des bâtiments communaux pour cela il propose l'acquisition de poêles à pellets et fait appel à des

entreprises pour établir des devis, le conseil autorise le Maire à choisir la meilleure offre : prix de base, options, accessoires, pose

AIRE DE JEUX DANS L'ÉCOLE

Le Conseil Municipal prends connaissance de la décision du groupe de travail concernant le remplacement dans la cour de l'école du jeux existant.

Des devis supplémentaires seront demandés afin de compléter l'offre reçue ne mairie, comparer les tarifs et de faire un choix définitif.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

Deux dossiers de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2022 seront déposés.

Les deux projets ont été déjà débattus et approuvés sur le principe :

- 1- Construction d'un bâtiment neuf pour une activité de restaurant, bar, crêperie
- 2- Réhabilitation du capsell pour la réalisation d'un gîte d'étape

ÉTUDE ÉNERGÉTIQUE : REHABILITATION D'UNE ANCIENNE BÂTISSE EN GÎTE D'ÉTAPE

Il est nécessaire d'effectuer un audit énergétique au bâtiment qui sera réhabilité en gîte d'étape. Un appel à candidature a été lancé. Deux propositions nous ont été reçues.

Le devis de la société SAS BETDI DILASSER. A été retenu : Pour un montant de 2400 € H.T.

ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEURSE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Avis favorable

D 52 – VENTE TOILETTES SÈCHES

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à la vente de toilettes sèches non utilisées.

Il autorise le Maire à négocier la vente au meilleur prix.

SÉCURISATION ROUTIÈRE

Plusieurs lieux dangereux ont été répertoriés. La commission des routes fera le tour de la Commune pour lister les endroits posant problème. Divers ménagements seront réalisés : marquage, panneaux, limitation de vitesse,...

Ces investissements seront inscrits au budget 2022.

CENTRE AÉRÉ

Accord de principe du conseil pour solliciter un organisme extérieur afin de mettre en place un centre aéré pour le mois de juillet 2022.

ANIMATEUR NUMÉRIQUE

Monsieur Le Maire informe les conseillers de la création d'un poste d'animateur numérique, piloté par la Commune de Plourin, subventionné en partie par l'état. Le reste à charge, calculé sur la population, sera de 732 € par an, pour la commune ; (engagement de 2 ans ;

LAVOIRS ET FONTAINES

Le conseil est informé d'un projet de nettoyage et remise en état de trois lavoirs sur la Commune, géré par l'association « Au Fil du Queffleuth. Pour le 3^{ème} situé à Kermorgant, la date n'est pas encore fixée. Il sera fait appel à des bénévoles. La commune doit prévoir l'acquisition d'une panneau explicatif.

Vente des toilettes sèches.

Lors du conseil municipal du 5 novembre 2021, il a été décidé de mettre en vente les toilettes dites sèches, installées 16, rue de la Libération.

Depuis leur mise en place, elles ont été très peu utilisées. Elles ne nous paraissent pas indispensables dans un bourg doté depuis, plus de 25 ans, d'un réseau d'assainissement collectif. Par ailleurs, il existe au bourg, 2 WC publics : l'un place de la mairie, l'autre en bas de la place de l'église. Chacun aura pu constater qu'ils sont fermés au publics depuis de nombreuses années. Pourquoi ?.. Ils n'ont pas été rouverts depuis le début de l'épidémie de COVID, sur les préconisations des instances sanitaires nationales.

L'un a sa porte fermée car bloquée par des vis, l'autre est humide et sale. L'un et l'autre seront remis en service après un certain nombre de réparations pour celui de la place de la mairie, l'autre sera nettoyé et ventilé. Par ailleurs, leur présence va être indiquée par la pose d'une signalétique. Notons que celui du bas du bourg est adapté aux normes P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite).

Cet équipement a été acquis il y a bientôt 3 ans, au prix de 35 604 € TTC soit 29 670 € HT. Ce sont des vers se trouvant à l'arrière du « bâtiment » qui dégradent les « déchets » solides, tandis que l'urine s'écoule dans le « tout à l'égout ». Leur entretien était déclaré comme étant quasiment réduit à zéro. En réalité, l'employé de la commune devait intervenir au moins une fois par semaine pour laver le tapis roulant d'une part et d'autre part, faire couler de l'eau, qu'il devait apporter dans un bidon, pour enlever les odeurs d'urine. La tâche n'était pas des plus agréables...

La commune de Plouigneau va en faire l'acquisition, et les installera non pas au centre bourg mais dans la zone de loisirs près du plan d'eau.

Le prix de vente est fixé à 18 000 TTC. De plus, Plouigneau devra s'acquitter, auprès de Sanisphère, la société qui les a vendues, d'une somme de 5 064 € pour pouvoir continuer de bénéficier de la garantie de fonctionnement.

Rappelons qu'il existe un coût de maintenance annuel de 720 € ce qui fait, en tenant compte de l'inflation, une dépense supplémentaire de 8 000 € pour 10 ans de fonctionnement.

Cet équipement est venu de la Drôme...

Fibre optique.

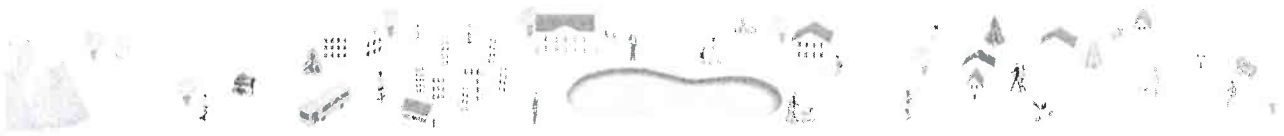
Dans le cadre du projet de déploiement de la Fibre Optique, une partie importante de la commune devrait être desservie au courant de l'année 2022.

La société en charge des travaux a identifié des arbres ou des bosquets, se trouvant dans des parcelles privées, dont les branches empiètent sur des voies publiques. L'élagage des végétaux jouxtant les lignes téléphoniques étant à la charge des propriétaires, nous les invitons à procéder à ces travaux dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, et de manière générale, il est recommandé de pratiquer un élagage régulier à proximité des lignes.

La non exécution de cet entretien peut causer des retards conséquents sur le déploiement des lignes et faire que des secteurs seront privés du haut débit pendant des mois voire des années. Il s'agit de tous les propriétaires, pas seulement des agriculteurs.

J.R.PERON.



Le recensement de la population a lieu tous les cinq ans.

Il devait se dérouler dans la commune du 21 janvier au 20 février 2021. Pour cause de covid il a été reporté et aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

la commune a recruté deux agents recenseurs correspondant à la demande de l'INSEE : bonne connaissance de la commune, disponibilité, rigueur et discrétion ; il s'agit de Pauline BERVAS et René SCRIGNAC,

Ils passeront à votre domicile et vous remettront une feuille de logement à compléter.

A la demande de l'INSEE, si vous possédez un ordinateur, l'agent recenseur vous proposera de répondre par internet en vous donnant un code d'accès.

Dans le cas contraire, il vous remettra en plus, des fiches individuelles correspondant au nombre de personnes vivant dans votre foyer. Il prendra rendez-vous afin de repasser les récupérer.

Rappel d'un Dispositif France Services Intercommunal

A l'initiative de Plourin Les Morlaix, une mutualisation a été engagée avec 5 autres communes du territoire (Pleyber Christ, Plougouven, Plounéour Ménez, Lannéanou et Le Cloître st Thégonnec.)

Les objectifs poursuivis par les dispositifs France Service :

- Faciliter l'accès aux droits en accompagnant les habitants dans leurs démarches administratives et numériques en direction de **9 grands services publics** : Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse d'Assurances Retraite et Santé au Travail (CARSAT), Mutualité Sociale (MSA), Caisse Primaire d'Assurances Maladie (CAPM), Directions Départementales des Finances Publiques (IMPOTS), Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur et La Poste.
- Informer sur le fonctionnement et l'offre des services des opérateurs de services publics.
- Orienter vers les bons interlocuteurs.
- Accompagner toutes les démarches de la vie quotidienne.
- Conseiller sur la gestion du budget familial, pour le maîtriser la consommation d'énergie.
- Offrir un accès internet et accompagner dans l'utilisation des services publics distants via les portails numériques des opérateurs de services.
- Aider à la rédaction de courriers « simples ».

FRANCE SERVICES est présent sur la commune, le MARDI de 9H à 12H TOUS LES 15 JOURS A LA MAIRIE. Tél : 0298797036.

Un dispositif Conseiller Numérique

Toujours à l'initiative de Plourin-Les-Morlaix et 5 autres communes du territoire (Lanéanou, Pleyber Christ, Pounéour Ménez, Plouégat Guérand et Le Cloître St Thégonnec .)

Un dispositif Conseiller Numérique, il aura vocation à soutenir l'inclusion numérique des habitants, dans une démarche qui associe appui individuel, soutien collectif et accompagnement social.

Opération « ferraille » organisée par l'Amicale Laïque

L'Association Amicale Laïque organise une collecte de ferrailles/métaux... sur la journée du Samedi 22.01.2022 - parking de la salle de sport – Information auprès Madame La Présidente

☎ 06 98 87 67 22



Le musée organise comme chaque année **deux concours**, n'hésitez pas à y participer :

- un **concours de nouvelles** de septembre à février, dont le thème cette année est « **Cœur de loup** ».
- un **concours d'arts plastiques** de septembre à mai, « **Loup Super-Héros** ».

Afin de préparer Noël, la **boutique du musée** sera ouverte avant les fêtes, le **lundi 20 et le jeudi 23 décembre, de 14h à 17h**. Nous vous proposons des livres, des peluches et toutes sortes de produits dérivés, qui ravissent petits et grands.

Petites nouveautés en cette fin d'année,
de toutes nouvelles peluches Loup blanc et Loup gris :



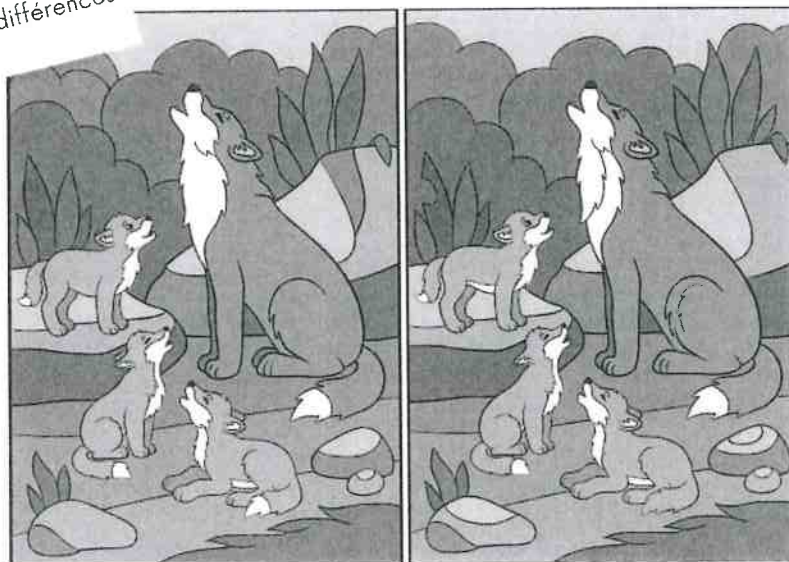
Le **musée**, quant à lui, sera ouvert **les deux mercredis** des vacances, les **22 et 29 décembre, de 14h à 18h**, en visite libre. Le **29 décembre**, des **contes** seront présentés par la conteuse Patricia Sanchez à 15h (réservation obligatoire). De plus, une **visite guidée** du musée aura lieu le **mardi 21 décembre à 10h30** et une **journée « A pas de loup »**, en collaboration avec l'ADDES, se déroulera le **mardi 28 décembre à partir de 10h30**.

Bonnes fêtes de fin d'année !

Delphine, responsable du musée



Trouve les 12 différences



Renseignements et réservations au 02 98 79 73 45
musee.du.loup@wanadoo.fr - www.museeduloup.fr
3 rue du calvaire - 29410 Le Cloître-Saint-Thégonnec



AMENAGEMENTS DU BOURG

MAISON DU 16 RUE DE LA LIBERATION

Le planning des travaux s'est bien déroulé. Toutes les entreprises retenues ont respecté les délais. Il n'y a eu aucune interruption de chantier y compris au mois d'Août. Aujourd'hui cette maison rénovée et chaleureuse accueille une famille de 3 enfants.

ABRI BUS FACE AU MUSEE

Jusque cette dernière rentrée, le bus scolaire s'arrêtait au carrefour du hameau Roch Ar Bagnard. Ce positionnement posait de sérieux problèmes pour la sécurité et n'offrait aucun abri par mauvais temps. Pour pallier ces deux inconvénients il y a eu une première démarche auprès de LINEOTIM pour déplacer cet arrêt sur la place du Musée qui offre tout l'espace nécessaire à la visibilité et à la sécurité des enfants.

En parallèle la Municipalité, assistée d'un groupe de parents d'élèves a fait l'acquisition d'un Abri Bus pour le confort des enfants, cet Abri Bus a été installé par les employés municipaux dans un endroit propice en tenant compte du cadre particulier de ce lieu.

TRANSFORMATION DE L'ANCIEN « CAPSEL » EN GITE D'ETAPE

C'est un projet de grande envergure qui nous accapare régulièrement.

Pour mener à bien cette aventure nous travaillons conjointement avec un cabinet d'architectes et un cabinet d'étude en économie d'énergie qui nous épaulera pour les meilleurs choix en matière d'isolation et de chauffage.

Toutes ces options sont naturellement guidées dans un esprit écologique et vertueux concernant les matériaux et le type de chauffage.

De son côté, l'architecte a déjà élaboré plusieurs esquisses. Ce projet est complexe car nous devons faire face à une configuration des lieux à plusieurs niveaux. Mais nous sommes tenus d'assurer tous les accès aux personnes à mobilité réduite.

Notre objectif, avant la fin de cette année 2021, est de déposer la demande de permis de construire auprès des autorités compétentes et parallèlement affiner les dossiers de subvention et toutes aides possibles.

Antoine HENRY / Adjoint aux bâtiments